

SÉJOURS ENFANTS 6-12 ANS :

SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ (VENDÉE)PAGE 4

SAINT-PALAIS-SUR-MER (CHARENTE-MARITIME)PAGE 5

SÉJOUR JEUNESSE 13-17 ANS

MESCHERS-SUR-GIRONDE (CHARENTE-MARITIME)PAGE 6

SÉJOURS FAMILLES

BALARUC-LES-BAINS (HÉRAULT)PAGE 7

PRÉINSCRIPTIONPAGE 8**CONDITIONS D'INSCRIPTION**PAGE 9**TARIFS :**PAGES 10 ET 11**BONNES VACANCES
À TOUTES ET TOUS**

« Les vacances, c'est comme la soupe, ça fait grandir » s'amuse à marteler le président d'une grande association nationale de solidarité, qui, chaque année, fait partir des milliers d'enfants en vacances.

Et c'est vrai que ça fait grandir, des plus petits aux plus grands, car les vacances sont facteurs d'épanouissement, d'émancipation de chacun. Nous avons bien besoin de nous évader du quotidien et de ses tracas, de retrouver du bien-être, des petits recoins de bonheur.

De plus, partir ouvre à d'autres paysages, d'autres semblables et cultures. C'est découvrir des amitiés, des complicités et pourquoi pas des amours nouveaux.

C'est pourquoi rendre le droit aux vacances accessible à tous, est un enjeu de société qui demande un investissement politique important au même titre que le droit au travail, à la santé, à l'éducation ou au logement.

Il ne s'agit pas seulement de faire de la France, un pays d'accueil pour les touristes du monde entier, avec des rentrées financières juteuses. Mais de développer les structures et moyens pour accompagner un maximum de familles à accéder au droit aux vacances de qualité.

Parce que Valenton est une ville qui sourit à toutes et tous, elle investit dans ce droit aux vacances, en fonction de nos moyens, que l'État rogne chaque année.

Nos tarifs sont toujours calculés sur la base du quotient familial, chacun participant à hauteur de ses revenus. Le reste est pris en charge par la collectivité.

Voici le cru 2019 des séjours, rien que pour vous !
Vous reprendrez bien une bonne cuillère de soupe...

Martine Albert

Adjointe au maire en charge de la Jeunesse et de l'Enfance

Hélène Sissler

Adjointe au maire en charge des Familles

6-12 ANS



DATES

Du 10 au 24 juillet
2019 (14 jours)

Du 2 août au 16 août
2019 (14 jours)

TRANSPORTS

Train + navette



COÛT RÉEL
DU SÉJOUR :
945 €

VOTRE
PARTICIPATION :
voir P.10

SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ (Vendée)

Activités nautiques et découverte de la région

ACTIVITÉS

Baignades à la plage, 2 séances d'optimist pour les enfants jusqu'à 8 ans, 1 séance de char à voile et 1 séance de catamaran à partir de 9 ans, découverte de la ville de saint Hilaire, découverte des marais salants, activités manuelles, balade en forêt, projet d'activité autour des 30 ans de la convention des Droits de l'enfant.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Le centre de vacances est situé sur la commune de Saint-Hilaire-de-Riez en Vendée à 70 kilomètres de Nantes.

HÉBERGEMENT

Les bâtiments sont implantés dans un vaste terrain de 12 hectares entièrement clos à 150 mètres de la plage avec un accès direct au rivage par les dunes.

Le centre dispose de 3 bâtiments d'hébergement avec des chambres de 2 à 4 lits. Les douches et sanitaires se trouvent soit dans les chambres soit dans le couloir à proximité des chambres. Il y a également 3 salles de restauration et des salles d'activités.

DOCUMENTS À FOURNIR (obligatoire)

- Photocopie de l'attestation carte vitale
- Photocopie des vaccinations
- Photocopie du test préalable aux activités aquatiques et nautiques du participant
- Fiche sanitaire de liaison



6-12 ANS

SAINT-PALAIS-SUR-MER (Charente-Maritime)

Activités aquatiques et découverte de la région

ACTIVITÉS

2 séances de voilier collectif et une course d'orientation pour les enfants jusqu'à 8 ans et 2 séances de char à voile et une course d'orientation pour les enfants à partir de 9 ans, baignade en mer et en piscine, découverte de la ville de Saint-Palais, ballade sur le sentier des Douaniers, pêche à pied, projet d'activité autour des 30 ans de la convention des Droits de l'enfant.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Situé sur la côte atlantique, Saint-Palais-sur-Mer offre une multitude de paysages bordés de grandes forêts et de grandes plages de sables fin et de côte rocheuses. Le centre se trouve à 10 km de Royan.

HÉBERGEMENT

Implanté dans un parc de 2 hectares entièrement clos, le centre Louis Gaston-Roussillat offre de nombreux espaces extérieurs aménagés : terrains de sports (football, volley ball et tennis) ainsi qu'une piscine.

Le centre se compose de 2 bâtiments d'hébergement, avec des chambres de 2 à 6 lits. Les douches, lavabos et sanitaires se trouvent soit dans les chambres soit dans le couloir à proximité des chambres.

Le centre dispose d'une salle de restauration pour les repas et de salles pour les activités.

DOCUMENTS À FOURNIR (obligatoire)

- Photocopie de l'attestation carte vitale
- Photocopie des vaccinations
- Photocopie du test préalable aux activités aquatiques et nautiques du participant
- Fiche sanitaire de liaison

DATES

Du 8 au 22 juillet 2019
(14 jours)

Du 5 août au 19 août
2019 (14 jours)

TRANSPORTS

Train + navette



COÛT RÉEL
DU SÉJOUR :
945 €

VOTRE
PARTICIPATION :
voir P.10

13-17 ANS



DATE

Du 18 au 31 août 2019
(14 jours)

TRANSPORTS

Train + car



COÛT RÉEL

DU SÉJOUR :
1 096 €

VOTRE

PARTICIPATION :
voir P.10

MESCHERS-SUR-GIRONDE (Charente-Maritime)

ACTIVITÉS

2 séances de Catamaran, 2 séances de paddle, 2 séances de Kayak, baignade, 1 séance d'accrobranche, visite du zoo de la Palmyre, course d'orientation en milieu marin, découverte de la ville de Meschers, activités sportives, journée à thème.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

La Charente-Maritime, dans le Sud-Ouest de la France, accueille les jeunes dans un cadre magnifique bénéficiant d'un ensoleillement exceptionnel. Meschers est une station balnéaire située en bordure de la Gironde à 8 Km de ROYAN et 100 Km de BORDEAUX.

Le bord de mer est formé d'une alternance de falaises calcaires avec des grottes troglodytiques et de grandes baies offrant à marée basse de larges plages de sable fin.

HÉBERGEMENT

Le centre est composé de 5 bâtiments, dont 2 dédiés au couchage avec des chambres de 6 lits, 1 bâtiment pour la restauration, 1 bâtiment avec l'infirmier et des salles d'activité et 1 bâtiment abritant le logement du gardien. Un vaste espace extérieur : un espace haut avec une prairie et un espace bas avec un accès direct à la mer à 5 m à pieds.

DOCUMENTS À FOURNIR (obligatoire)

- Attestation d'aisance aquatique
- Fiche sanitaire de liaison
- Photocopie de l'attestation carte vitale
- Photocopie de la carte d'identité du participant
- Photocopie des vaccinations



BALARUC-LES-BAINS (Hérault)

ANIMATIONS

En journée, nombreuses activités gratuites sur le village : jeux, sports, tournois, balades... Des activités originales (saveurs et terroirs, Provence en peinture)

Pour les enfants : le club enfants 3/12 ans est encadré par des animateurs diplômés ; au programme : des activités ludiques, des balades et soirées veillées...

Loisirs & services : un village pour la forme avec des activités axées sur la détente et le bien être : gym douce, relaxation ateliers balades nature danse de salon... Piscine et bassin enfants, 2 courts de tennis, terrain de beach volley, pétanque, ping-pong...

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Balaruc-les-Bains est une station balnéaire très ensoleillée et une ville thermale réputée au cœur du Languedoc. À la pointe de la presqu'île et à 500m du centre-ville « Lo Solehau » domine le Bassin de Thau et bénéficie d'une vue superbe sur Sète et le Mont Saint-Clair. Plage sur le bassin de Thau au pied du village, plages en bord de mer à 6km.

HÉBERGEMENT

Constructions de 2 ou 3 étages avec ascenseur, réparties dans de beaux jardins arborés. Une allée couverte les relie au bâtiment commun où se trouvent les principaux services et lieux d'activités intérieures. 215 chambres pour 2 personnes ou 2 personnes + 1 enfant avec salle d'eau et toilettes séparées, chauffage central, téléphone.

RESTAURATION

Vous séjournerez en pension complète. Des buffets de spécialités régionales ou saveurs du monde agrémente vos menus.

FAMILLES

DATES

Du 7 au 14 juillet 2019
(8 jours)

Du 28 juillet au 4 août 2019
(8 jours)

Du 18 au 25 août 2019
(8 jours)

TRANSPORTS

Train + car



VOTRE

PARTICIPATION :
voir P.11

PRÉ INSCRIPTIONS

du 25 mars au 4 avril 2019

Inscription définitive : du 11 au 30 avril 2019

DOCUMENTS OBLIGATOIRES LORS DE L'INSCRIPTION :

(Sans ces documents, le dossier ne peut être constitué)

Pour les séjours enfance et jeunesse :

- Calcul du quotient familial (à faire au préalable en Mairie).
- Versement des arrhes de 16 euros (séjour de 5 jours) ou 40 euros (séjour de plus de 5 jours), par chèque à l'ordre du Trésor Public, ou espèces, ou chèques vacances. Pour monter un dossier d'inscription, les arrhes doivent être impérativement versées au moment de l'inscription.
- Bons vacances de la Caf : à fournir impérativement au moment de l'inscription sinon ils ne seront pas pris en compte.
- Carnet de santé du jeune (vérifier que les vaccins sont à jour).
- N° allocataire Caf.
- Attestation de la Sécurité sociale sur laquelle est assuré le jeune (vérifier la validité des droits du jeune) ou justificatif CMU.
- Carte de mutuelle (facultative).
- 1 photo d'identité.
- Pour les séjours avec des activités nautiques : test préalable aux activités aquatiques et nautiques du participant.

Pour les séjours familles :

- Calcul du quotient familial (à faire au préalable en Mairie).
- Versement des arrhes, par chèque à l'ordre du Trésor Public, ou espèces ou chèques vacances.
- 40 € par famille pour les familles de 2 à 3 personnes inscrites.
- 50 € par famille pour les familles de 4 à 5 personnes inscrites.
- 60 € par famille pour les familles de plus de 5 personnes inscrites.

Pour monter un dossier d'inscription, les arrhes doivent impérativement être versées au moment de l'inscription.

Bons vacances de la Caf : à fournir impérativement au moment de l'inscription sinon ils ne seront pas pris en compte.
N° allocataire CAF.

CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX SÉJOURS

L'inscription a lieu en 2 temps

1) la pré-inscription

du 25 mars au 4 avril 2019

Pour les familles intéressées, la première étape consiste à remplir la fiche de pré-inscription qui sera remise à la Direction de l'action éducative. Toutes les pré-inscriptions déposées sont alors enregistrées, quel que soit le nombre de places offertes dans les séjours.

À la fin de la période de pré-inscription, une commission municipale examinera chacune des demandes, en tenant compte des critères suivants :

- Être Valentonnais(e).
- Être âgé(e) de 6 à 17 ans.
- Mixité filles-garçons dans les séjours.
- Priorité aux enfants et aux jeunes n'étant jamais partis.
- Fratries souhaitant partir sur le même séjour.
- Jeunes les plus âgés (17 ans) pris en compte du fait qu'ils n'auront plus l'âge requis l'année suivante.
- Comportement de l'enfant ou du jeune (comportement signalé dans de précédents séjours).

Au terme de cette étape, entre le 8 et le 10 avril, un courrier de confirmation mentionnant aussi la liste des documents à fournir avec la date limite de leur réception par les services municipaux, sera adressé aux familles retenues.

Au cas où le séjour choisi est complet, d'autres propositions seront faites en fonction du 2^e choix exprimé par les familles.

Ce courrier indiquera la date limite à laquelle l'inscription devra être faite auprès de la Direction de l'action éducative.

2) Inscription définitive

du 11 au 30 avril 2019

Les inscriptions se font à la direction de l'action éducative, 1, allée Fernande Flagon, Espace Ambroise-Croizat.

Tél : 01 43 86 37 47 ou 01 43 86 37 19.

L'inscription pour le séjour ne sera ferme et définitive qu'une fois le dossier complet et les arrhes versées. Une fiche d'inscription individuelle sera remplie pour chaque enfant de manière lisible. En cas de changement de coordonnées (téléphone, adresse) de la famille avant le départ, celle-ci devra en informer la Ville.

Pour les séjours familles, les inscriptions seront faites sur rendez-vous, chaque famille sera contactée par la Direction de l'action éducative afin de fixer un rendez-vous.

Avant les départs, chaque famille recevra une invitation pour une réunion d'information, réunissant les enfants et les jeunes obligatoirement accompagnés de leurs parents.

Au-delà de la période de pré-inscription, les autres demandes pourront être éventuellement enregistrées en fonction des places encore disponibles ou seront inscrites sur liste d'attente.

LES CONDITIONS D'ACCES AUX SÉJOURS

Les séjours s'adressent en priorité aux enfants et aux jeunes valentonnais âgés de 6 à 17 ans. En cas de places vacantes, les enfants et les jeunes non-valentonnais pourront éventuellement en profiter au coût réel du séjour (sans bénéficier du quotient familial, mais en bénéficiant néanmoins des bons Caf ou d'une aide de leur Comité d'entreprise...).

TARIFS SÉJOURS 2019

SÉJOURS ENFANCE et JEUNESSE			
Tranche de quotient	Participation des familles en %	Participation des familles par jour	Séjour de 14 jours
1	20%	14 €	193 €
2	22%	15 €	213 €
3	24%	17 €	232 €
4	26%	18 €	252 €
5	28%	19 €	270 €
6	30%	21 €	290 €
7	32%	22 €	309 €
8	34%	24 €	336 €
9	37%	26 €	357 €
10	40%	28 €	386 €

SÉJOURS FAMILLES BALARUC-LES-BAINS				
Tranche de quotient	Participation des familles en %	ADULTES	ENFANTS de 3 à - 12 ans	ENFANTS de 1 à 3 ans
		796 €	549 €	383 €
1	20%	159 €	110 €	77 €
2	22%	175 €	121 €	84 €
3	24%	191 €	132 €	92 €
4	26%	207 €	143 €	100 €
5	28%	223 €	154 €	107 €
6	30%	239 €	165 €	115 €
7	32%	255 €	176 €	123 €
8	34%	271 €	187 €	130 €
9	37%	295 €	203 €	142 €
10	40%	318 €	220 €	153 €

PRÉ-INSCRIPTIONS

Du 25 mars au 4 avril 2019

INSCRIPTIONS DÉFINITIVES

Du 11 au 30 avril 2019

RENSEIGNEMENTS

Direction de l'action éducative
Espace Ambroise-Croizat
1, allée Fernande-Flagon
Tél. : 01 43 86 37 47 ou 01 43 86 37 19

MAIRIE DE VALENTON

48, rue du Colonel-Fabien
Tél. : 01 43 86 37 37

WWW.VALENTON.FR

DES VACANCES QUI

sourient à tous !

SÉJOURS
ÉTÉ

2019

6-12 ANS

13-17 ANS

FAMILLES

Ville de *Valenton*

Conception et réalisation : Relicam - Impression : Griner

Ville de *Valenton*